

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
DELIBERATION n°DC2014/80

Nombre de membres:
En exercice : 125
Présents : 96
Votants : 104 (dont 8 pouvoirs)
POUR : 104 (100%)
CONTRE : 00
ABSTENTION : 00

Le vingt-neuf septembre deux mille quatorze, à 19h30, le Conseil de Communauté, dûment convoqué, se réunit à Vouziers, sous la présidence de M. Francis SIGNORET.

Date de la convocation : 22/09/2014

M. Raoul MAS est désigné secrétaire de séance.

Ayant pouvoir de vote: Mesdames BAUDART M.; BEGNY A.; COSSON P.; COURAULT J.; DAPPE C.; DEVER MH; FABRITIUS B.; FOURCART MH; HERBAY C.; JACQUET G.; LEFORT S.; LENFANT M.; LESUEUR P.; MASLACH MO; MELIN P.; MERCIER A.; NOIRANT L.; PASSERA K.; PAYEN F.; PIEROT C.; RAULIN S.; ROGER M.; SEMBENI A.; THOMAS A. et Messieurs ADAM C.; ADIN M.; ALBAUD G.; BARDIAUX F.; BEBIN P.; BESANCON T.; BESTEL D.; BOUILLON D.; BOUILLON M.; BOXEBELD P.; BROYER J.; BRUAUX R.; CANIVENQ R.; CARPENTIER D.; CARRE J.; COLIN M.; COLSON D.; CORNEILLE JP.; COURVOISIER CLEMENT F.; DANNEAUX D.; DARCO P.; DEBOURCES C.; DEGLAIRE G.; DEMISSY P.; DUGARD Y.; DUHAL C.; ETIENNE P.; FERON P.; FRANCAERT R.; GAVART V.; GENTY JC; GODART O.; GOMES A.; GOMEZ JB; GROSSELIN J.; HAULIN B.; JUILLET B.; LAHOTTE H.; LAMY D.; LANTENOIS J.; LAURENT CHAUVET P.; LE GALL JF; LESOILLE P.; LONGHAIS C.; LORIN D.; MALVAUX A.; MANCEAUX C.; MAS R.; MASSON JP; MATHIAS F.; MEENS F.; MEIS M.; MIELCAREK C.; MULLER JC; NANJL L.; NICOLITCH C.; NIZET D.; NIZET J.; OUDIN H.; PAYEN G.; PHILIPPE A.; PIC JY; PIERSON F.; POTRON F.; RENARD D.; SCHWEMMER M.; SEMBENI A.; SIGNORET F.; SINGLIT B.; SOUDANT G.; THIERON V. THIERY P.

Représentés: M. Régis BARRE donne pouvoir à M. PIERSON Florent; M. BOUILLON J. donne pouvoir à M. SIGNORET F.; Mme BRUSA R. donne pouvoir de vote à M. GROSSELIN J. ; M. CANNAUX F. donne pouvoir à M. NIZET C.; M. FLEURY V. donne pouvoir à M. SOUDANT G.; M. HUREAU B. donne pouvoir à Mme PIEROT C.; M. QUEVAL G. donne pouvoir à Mme MASLACH M-O.; M. THOREL D. donne pouvoir à M. GOMEZ J.

OBJET : TRANSFORMATION DE L'EMPLOI DE REDACTEUR PRINCIPAL DE 2EME CLASSE

Vu le tableau annuel d'avancement au grade de rédacteur principal de 1^{ère} classe en date du 2 juin 2014;

Vu l'avis favorable remis par la Commission Administrative Paritaire placée auprès du centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Ardennes en date du 30/06/2014;

Vu l'avis favorable remis par le comité technique paritaire placé auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Ardennes en date du 26/08/2014;

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté :

- ACCEPTE la transformation de l'emploi de rédacteur principal de 2^{ème} classe affecté à l'administration générale en emploi de rédacteur principal de 1^{ère} classe à compter du 1^{er} octobre 2014;
- PREND ACTE de la modification du tableau des effectifs

Le Président,

Francis SIGNORET

**Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission en Sous Préfecture le
et de sa publication ou notification le**

/ 6 OCT. 2014